CONCLUSION

Le régime parlementaire bireprésentatif est une catégorie de régime parlementaire dans laquelle le président de la République ne procède plus du Parlement, ou de l'hérédité, comme en régime parlementaire monoreprésentatif, mais de la Nation tout entière. Historiquement l'apparition de tels régimes trouve sa justification dans la nécessité d'assurer la stabilité des institutions, l'indépendance d'un pays, et la représentation la plus démocratique du Peuple. Peu de Constitutions accordent au président des moyens d'action exorbitants et l'élection directe n'influe pas à elle seule sur la puissance du président de la République. En effet, on assiste globalement à l'effacement des chefs de l'État et à la parlementarisation de la vie politique en régime parlementaire bireprésentatif. La même observation vaut pour pays d'Europe occidentale comme pour les pays d'Europe centrale et orientale. Mais, lorsque, combinées à l'élection directe, certaines variables sont réunies telles l'absence de contreseing sur des attributions décisives (comme la dissolution, le référendum), le dualisme, la personnalité du président de la République, une large majorité de soutien, indéniablement, ce dernier peut influer de façon significative sur la vie des institutions du pays. Dès lors, une méfiance envers l'exécutif semble justifiée, au regard de certaines expériences douloureuses. L'aménagement de procédures de contrôle plus efficaces sur les actions du président de la République trouve donc une justification.